

## **2.4) Soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat**

### **○ Objectifs :**

- Favoriser la pratique des jeunes au sein des associations sportives bas-rhinoises et valoriser l'action des encadrants bénévoles.

### **○ Bénéficiaires :**

- Les associations sportives du Bas-Rhin ;  
- Les comités départementaux n'ayant pas signés de conventions d'objectifs avec le Département.

### **○ Conditions d'éligibilité :**

- Affiliation à une fédération unisport ;  
- Affiliation à la FSCF et la FSGT ;  
- Avoir un an d'existence légale ;  
- Justifier de licences fédérales annuelles ;  
- Avoir 20 licenciés minimum (**sauf fédération handisport et de sport adapté**) ;

### **○ L'aide départementale :**

#### **Pour les comités départementaux n'ayant pas signés de conventions d'objectifs avec le Département :**

- une part fixe de 400 € et une part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles, avec les modalités suivantes :

0,45 € pour moins de 500 licenciés ;  
0,50 € de 500 à 5 000 licenciés ;  
0,55 € pour plus de 5 000 licenciés.

#### **Pour les associations sportives :**

- 5 euros par licencié de moins de 18 ans ;

- un forfait de 100 € pour les associations affiliées aux fédérations handisports et du sport adapté qui comptent au moins 1 licencié de moins de 18 ans ;

- un forfait de 100 € supplémentaire si désignation d'un « **réfèrent bénévole** » au sein de l'association pour co-construire avec le Département un projet et/ou initier des actions autour du bénévolat. L'association devra également justifier d'une formation suivie par au moins 1 bénévole au cours de la saison sportive.

***Pour les associations sportives comme pour les comités départementaux, les licences évènementielles, occasionnelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention.***

○ **Modalités :**

- Démarche volontariste des associations sportives ;
- Dossier de demande de subvention disponible en ligne sur le site « bas-rhin.fr » dès le lancement de la campagne concernant la saison sportive écoulée.

○ **Budget dédié :**

- 330 000 euros / an

○ **Evaluation :**

- Evolution du nombre de licenciés jeunes bas-rhinois ;
- Nombre de « référents bénévolat » désignés ;
- Evolution du nombre d'associations affiliées aux fédérations handisport et du sport adapté ;
- Evolution du nombre d'associations sportives soutenues ;
- Nombre de bénévoles ayant suivis une formation.